

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël THIBAUT, Maire.

Etaient présents : M. CZECH, M. AMORY, M. WACHEUX, Mme MASSAUX, Mme AVERTY, M. DALONGEVILLE, Me PICAULT, M. MALPART, Me DUMURET, Me THIBAUT

Etaient représentés : Mme ARDELLE-BONDU par M. AMORY, M. DEREGNAUCOURT par Me THIBAUT, M. PETIT par M. DALONGEVILLE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint (8)

Monsieur DALONGEVILLE est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal du 15 décembre 2022 a été validé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur AMORY, premier Adjoint,

Vu le budget primitif principal pour 2022,

Vu les comptes présentés par Monsieur le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Considérant que Monsieur AMORY Romuald a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve le compte administratif pour 2022 qui se présente ainsi

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR 2022
DEPENSES	758 562.01	429 579.21	59 930.82
RECETTES	808 491.36	333 446.32	76 131.00
TOTAL	49 929.35	- 96 132.89	16 200.18
REPORT 2021	628 273.21	372 247.70	
RESULTAT GLOBAL	678 202.56	276 114.81	
RESULTAT CLOTURE	954 317.37		
RESULAT CLOTURE AVEC LES RAR	970 517.55		

Constate la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Compiègne

AFFECTATION DU RESULTAT 2022/BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir constaté, suite au vote du compte administratif de l'exercice 2022, que la section de fonctionnement présente un excédent de 678 202.56 € et la section d'investissement un excédent de 276 114.81 €, affecte le résultat au budget communal 2023 comme suit :

R 001 – report en investissement : 276 114.81 €

R 002 – report en fonctionnement : 678 202.56 €

Restes à réaliser à reporter en 2023 :

Section d'investissement dépenses : 59 930.82 €

Section d'investissement recettes : 76 131.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION HAUTS DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Monument aux Morts nécessite une rénovation et qu'un devis a été demandé pour un montant total de 2340 euros. Une subvention à hauteur de 30 % peut être demandée auprès des Hauts de France,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention pour la rénovation du Monument aux Morts de la Commune d'Arsy à hauteur de 30 % soit 702 euros.

AUTORISATION DU MAIRE POUR SIGNATURE DE MARCHES PASSES SUIVANT LA PROCEDURE ADAPTEE

Travaux portant sur la construction d'un restaurant scolaire à ARSY (60)

Le Conseil Municipal :

- Vu :
 - ❖ l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique
 - ❖ les articles L.2122-21-6° et L 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
 - ❖ l'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication le 27 septembre 2022

➤ Considérant :

- ❖ les offres reçues
- ❖ l'analyse des offres établie par le Maître d'Œuvre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **autorise** le Maire à signer toutes les pièces des marchés attribués à :

- **Lot 1 : Gros œuvre – Maçonnerie :**
Entreprise CHAMEREAU (SIRET 378 593 669 000 21)

ZAC La Croix Rouge

Rue Nelson Mandela

60600 FITZ JAMES

Pour un montant de 166 722.24 €HT, soit 200 066.69 €TTC
- **Lot 2 : Isolation - Etanchéité**
Entreprise SNEB (SIRET 853 196 509 00022)

10 rue des Vignettes

60490 CUVILLY

Pour un montant de 25 793.30 €HT, soit 30 951.96 €TTC
- **Lot 3 : Menuiseries extérieures – Occultations - Serrurerie**
Entreprise EXPRESS VITRERIE (SIRET 410 856 679 00055)

3 avenue du Gros Grelot

60150 THOUROTTE

Pour un montant de 71 661.58 €HT, soit 85 993.90 €TTC
- **Lot 4 : Façades**
Entreprise SNEB (SIRET 853 196 509 00022)

10 rue des Vignettes

60490 CUVILLY

Pour un montant de 69 398.75 €HT, soit 83 278.50 €TTC
- **Lot 5 : Menuiseries intérieures bois**
Entreprise BOITEL ET FILS (SIRET 319 861 738 00015)

118 rue Grand Martin

60162 VIGNEMONT

Pour un montant de 23 500.00 €HT, soit 28 200.00 €TTC

- **Lot 6 : Cloisons - Doublages**
Entreprise DAUVILLE (SIRET 852 748 888 00025)

5 allée des Frères Lumières

60180 NOGENT SUR OISE

Pour un montant de 25 621.92 €HT, soit 30 746.30 €TTC

- **Lot 7 : Carrelage - Faïences**
Entreprise PRIZZON (SIRET 478 730 187 00026)

43 rue Saint-Lazare

60200 COMPIEGNE

Pour un montant de 27 369.12 €HT, soit 32 842.94 €TTC

- **Lot 8 : Peinture – Sols souples**
Entreprise ODH

1 rue du Bois de Tillet

60800 CREPY EN VALOIS

Pour un montant de 10 867.43 €HT, soit 13 040.92 €TTC

- **Lot 9 : Plomberie – Chauffage - Ventilation**
Entreprise LE CAMUS (SIRET 398 952 176 00020)

227 rue de la République

60280 CLAIROIX

Pour un montant de 139 081.68 €HT, soit 166 898.02 €TTC

- **Lot 10 : Electricité**
Entreprise RAMERY ENERGIES (SIRET 356 200 295 00216)

Agence IDF

8 rue du Bon Médecin – BP 574

60005 BEAUVAIS CEDEX

Pour un montant de 39 964.81 €HT, soit 47 957.77 €TTC

- **Lot 11 : Cuisine**
Entreprise CUISINE SERVICE (SIRET 432 413 490 00025)

5 rue Saint-Auban

02800 LA FERRE

Pour un montant de 36 857.00 €HT, soit 44 228.40 €TTC

- **Lot 12 : VRD**
Entreprise PIVETTA BTP (927 020 321 00059)

ZAC du Grelot - 2 avenue François Mitterrand

60150 THOUROTTE

Pour un montant de 90 241.26 €HT, soit 108 289.51 €TTC

➤ **donne** délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations données par Monsieur le Maire :

- circulation des poids-lourds rue de Grandfresnoy. 2 solutions existent mais la plus simple serait « Interdit aux poids-lourds sauf livraisons » (Départementale)
- rapport sur cambriolages et tentatives de cambriolages sur la Commune
- recensement de la population terminé. Tout s'est très bien déroulé.
- Remerciements à Mme MASSAUX et Mr WACHEUX pour la rédaction et la mise en page du bulletin municipal de la Commune

- Madame DUMURET fait remarquer que suite aux travaux réalisés par l'entreprise CAGNA le trottoir est au même niveau que la route, rue du Parc. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y avait pas de trottoirs avant les travaux
- Madame DUMURET évoque à nouveau l'aménagement de la bibliothèque et des bureaux de la mairie. Le conseil municipal va étudier ce projet
- Madame AVERTY déplore l'état des trottoirs de la Commune
- Monsieur CZECH informe le Conseil qu'il vient de se heurter à un livreur qui a pris un sens interdit sur la Commune. Monsieur CZECH demande des contrôles policiers plus fréquents
- Monsieur AMORY informe le conseil que le feu d'artifices a augmenté de 300 euros pour le même temps. En diminuant la durée du feu d'artifices à 9 mn le coût reste le même que l'an dernier. Le conseil municipal décide de maintenir le prix de l'an dernier. Il informe également le Conseil du montant du devis pour l'achat de gobelets plastiques avec le logo de la Commune allant servir aux manifestations. Le conseil valide ce devis
- Madame THIBAUT évoque le problème de places de stationnement rue de Picardie, ce qui amène parfois les bus à avoir du mal à circuler. Monsieur DALONGEVILLE va faire un relevé des infractions
- Monsieur MALPART informe le conseil qu'il a rencontré un bûcheron pour l'abattage des peupliers Avenue des Noyers et Chemin vert. Le bûcheron versait la somme de 4000 euros (trop peu). Après

réflexion, l'entretien des souches, la replantation et le débroussaillage le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à ce projet.

- Monsieur WACHEUX demande des explications sur les jeux achetés l'an dernier pour l'aire de jeux des enfants ainsi que les « toutous-nets ». Il déplore le manque de communication sur ce projet

- Monsieur DALONGEVILLE informe le conseil qu'il va falloir procéder à l'installation d'une boîte de sécurité pour la chaudière à l'école car les enfants s'amuse à appuyer sur le bouton « arrêt d'urgence » ce qui crée la panne.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 15

Le secrétaire
Luc DALONGEVILLE

Pour copie conforme
Le Maire